



PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Enquêtes Publiques, des Activités Foncières et Industrielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATION (P.P.R.I.) DES COURS D'EAU DE L'ORGE ET DE LA SALLEMOUILLE DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'ESSONNE ET DES YVELINES

Par arrêté interpréfectoral n° 2017.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/047 du 2 février 2017, les préfets de l'Essonne et des Yvelines ont prescrit l'ouverture de l'enquête publique.

Cette enquête se déroulera du lundi 13 mars 2017 au vendredi 21 avril 2017 inclus.

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : Projet de P.P.R.I. des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille sur le territoire des communes suivantes :

- **en l'Essonne :** Arpajon, Athis-Mons, Brétigny-Sur-Orge, Breuillet, Breux-Jouy, Bruyères-Le-Châtel, Corbreuse, Dourdan, Egly, Epinay-Sur-Orge, Gometz-La-Ville, Gometz-Le-Châtel, Janvry, Juvisy-Sur-Orge, Leuville-Sur-Orge, Linas, Longpont-Sur-Orge, Marcoussis, Morsang-Sur-Orge, Ollainville, Roinville-Sous-Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Geneviève-Des-Bois, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Saint-Jean-De-Beauregard, Saint-Michel-Sur-Orge, Saint-Yon, Savigny-Sur-Orge, Sermaise, Villemoisson-Sur-Orge, Villiers-Sur-Orge, Viry-Châtillon,
- **dans les Yvelines :** Saint-Martin-De-Bréthencourt, Sainte-Mesme.

LIEUX DE CONSULTATION DU DOSSIER : Le dossier d'enquête et un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, préalablement ouvert, coté et paraphé par l'un des membres de la commission d'enquête, seront à la disposition du public dans les 8 mairies ci-dessous pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

Essonne :			
ARPAJON Service urbanisme du centre technique de la mairie 4 rue des Prés ZA des Bellevues	du lundi au jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h45, vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h45. fermé le samedi	MARCOUSSIS Service urbanisme de la mairie 5 rue Alfred Dubois	lundi et jeudi de 13h30 à 17h30, mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 (2ème et 4ème hors vacances scolaires).
BREUILLET Services techniques de la mairie 42 Grande Rue	lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, mardi de 8h30 à 12h00, samedi de 9h à 12h00.	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS Service urbanisme de la mairie 4 rue Marc Sangnier	lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, mercredi et samedi de 9h00 à 12h00.
DOURDAN, siège de l'enquête Service urbanisme de la mairie Esplanade Jean Moulin	lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 , mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, samedi de 9h00 à 12h00.	SAVIGNY-SUR-ORGE Service urbanisme de la mairie 3 avenue du Garigliano	lundi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, mardi de 13h30 à 18h00, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00, samedi de 8h30 à 12h00 (hors vacances scolaires).
LINAS Service urbanisme de la mairie place Ernest-Pillon	lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, samedi de 9h00 à 12h00.		
Yvelines :			
SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT - 7 Grande Rue			lundi de 15h00 à 18h00, jeudi de 9h00 à 11h00 et de 14h30-16h30, samedi de 9h00 à 12h00.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET PERMANENCES : Par décision du Tribunal Administratif de Versailles en date du 5 janvier 2017, une commission d'enquête a été désignée pour conduire cette enquête. Présidée par M. Fabien GHEZ, cadre d'entreprise en retraite, la commission est composée ainsi qu'il suit :

- titulaires : M. Georges-Michel BRUNIER, ingénieur bâtiment en retraite, et M. Patrick STANTON, ingénieur en retraite .
- suppléant : M. Yves MAENHAUT, ingénieur en ingénierie en réseau.

En cas d'empêchement de M. GHEZ, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur BRUNIER. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par M. MAENHAUT.

Un membre de la commission d'enquête recevra le public dans les mairies suivantes aux dates et heures précisées ci-dessous :

Essonne :			
ARPAJON	mercredi 15 mars 2017 de 14h30 à 17h30, jeudi 30 mars 2017 de 9h30 à 12h30,	MARCOUSSIS	samedi 25 mars 2017 de 9h00 à 12h00, mardi 11 avril 2017 de 14h30 à 17h30,
BREUILLET	samedi 18 mars 2017 de 9h00 à 12h00, samedi 8 avril 2017 de 9h00 à 12h00,	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	vendredi 17 mars 2017 de 16h00 à 19h00, mercredi 5 avril 2017 de 9h00 à 12h00,
DOURDAN, siège de l'enquête	lundi 13 mars 2017 de 9h00 à 12h00, samedi 1 ^{er} avril 2017 de 9h00 à 12h00, vendredi 21 avril 2017 de 14h30 à 17h30,	SAVIGNY-SUR-ORGE	mercredi 29 mars 2017 de 9h00 à 12h00, mardi 18 avril 2017 de 15h00 à 18h00,
LINAS	lundi 27 mars 2017 de 16h00 à 19h00, vendredi 14 avril 2017 de 9h30 à 12h30,		
Yvelines :			
SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT			lundi 20 mars 2017 de 15h00 à 18h00, jeudi 20 avril 2017 de 9h00 à 11h00.

En outre, le dossier pourra être consulté sur un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la mairie de Dourdan aux horaires d'ouverture au public.

Le dossier, l'arrêté d'ouverture d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Essonne <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-plans-de-prevention/PPRI> et dans les Yvelines <http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Le-risque-inondation>

Les observations et propositions du public pourront être soit :

- déposées dans le registre d'enquête papier mis à disposition dans les 8 communes mentionnées ci-dessus,
- déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé, accessible sur le poste mis à disposition à la mairie de Dourdan (siège de l'enquête) ou via le site internet des services de l'État en Essonne mentionné ci-dessus, du lundi 13 mars 2017 à 8h30 au vendredi 21 avril 2017 à 19h00.
- adressées, par écrit, à l'attention du président de la commission d'enquête, à la mairie de Dourdan, siège de l'enquête (Esplanade Jean Moulin – 91412 DOURDAN CEDEX). Elles seront tenues à la disposition du public à la mairie de Dourdan dans les meilleurs délais et devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête (soit le vendredi 21 avril 2017 avant 17h30).

RESULTATS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée dans toutes les communes, à la Préfecture des Yvelines, aux Sous-Préfectures d'Etampes, Palaiseau et Rambouillet pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur les sites internet des services de l'État en Essonne et en Yvelines précités.

Sous réserve des résultats de l'enquête, le P.P.R.I. des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté inter-préfectoral des Préfets de l'Essonne et des Yvelines conformément à l'article R. 562-9 du code de l'environnement.